

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE BOUTIGNY	CONSEIL MUNICIPAL
	SÉANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 À 18H30

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 11 septembre 2023 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

Présents : MM. ROBIN, AUBART, JORDAN, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT et ROSSIGNOL.
Mmes MASCHI-VASSILIERE, PAULTRE de LAMOTTE et PETIT.

Absents excusés : Mme LANDA qui a donné pouvoir à M. PIEDELOUP,
: M. BONNERAVE qui a donné pouvoir à M. ROBIN.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

Mme PAULTRE de LAMOTTE est désignée pour remplir cette fonction.

Mme ANDRÉ-FAURE, secrétaire de Mairie, assiste également aux travaux du Conseil.

Le Maire débute les travaux du Conseil par l'hommage qu'il souhaite voir rendu à Monsieur Bernard LELOUP, agriculteur, pour son investissement dans la Commune avec plus de 20 années passées au Conseil municipal comme conseiller, 1^{er} adjoint et maire adjoint honoraire. Monsieur Bernard LELOUP est décédé le 17 juin 2023 après s'être rendu une nouvelle fois disponible pour remplir la fonction de porte-drapeau lors de la cérémonie d'inauguration du Mémorial de la Cantine dédié aux 4 martiniquais morts pour la France. Le Maire invite l'ensemble du Conseil à observer une minute de silence.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANT DE L'AGENT CONTRACTUEL :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait que la Commune participe aux frais de carburant de l'agent technique contractuel à hauteur de 2 pleins de carburant par mois. Compte tenu d'une rémunération peu élevée et des frais de déplacements occasionnés pour venir travailler cette compensation financière pourrait être une motivation pour l'agent.

Il rappelle que l'agent est recruté dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée de 6 mois. Ce dispositif permet à la commune de bénéficier d'une aide de l'état et d'exonération de charges. De ce fait cette participation ne constituerait pas de réel frais supplémentaires pour la Commune. Il indique que la participation se ferait sur la présentation des tickets de paiements.

Sans que cela puisse être qualifié d'avantage acquis, le principe d'une participation de la Commune aux frais d'essence exposés par l'agent contractuel pour se rendre sur le lieu de son activité, dans la limite de 2 pleins par mois et sur présentation de justificatifs, est approuvé à l'unanimité.

2 - RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune aura lieu en début d'année 2024.

Il propose au Conseil la désignation de l'équipe qui suivra le recensement constitué par :

- le Maire ou son adjoint délégué, Madame Anne-Marie LANDA,
- le coordonnateur : Madame Marie ANDRÉ-FAURE,
- 2 agents recenseurs qui seront nommés par arrêté municipal.

La proposition du Maire est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de M. Jean-Bernard MAHÉ à 19h00.

3 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS POUR 2023 :

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 53,09 % applicable à la formule de calcul.

La proposition du Maire de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal au taux maximum soit 234€ revalorisée annuellement est votée à 13 voix pour et deux abstentions de MM. LELOUP et PLACENT qui estiment la revalorisation insuffisante par rapport à l'évolution du coût de l'énergie, conscients toutefois que la marge de manœuvre est en l'état inexistante et qu'il conviendrait de remonter la difficulté au Député.

4 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF POUR 2023 :

Le Maire informe le Conseil municipal que conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007, l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

En outre, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la Commune donne lieu au paiement d'une redevance.

La proposition du Maire d'instaurer :

- la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune pour un montant de 583€ ;
- la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune pour un montant de 21€ ;
- d'émettre en conséquence un titre auprès du Trésor Public pour le montant total de 604€ ;

est votée à 13 voix pour et deux abstentions de MM. LELOUP et PLACENT pour les mêmes motifs que ceux exprimés précédemment à l'occasion de la fixation de la redevance des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

5 - AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX :

Le Maire rend compte de la réunion du 17 avril 2023 (avec les instances de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) avec pour objet de définir en termes de besoins et d'objectifs l'évolution du programme local de l'habitat sur une durée de 6 années (2024-2030).

L'objectif serait de 742 logements par an soit 4.449 logements sur 6 ans répartis pour la CAPM selon 3 niveaux :

- centre-ville avec un objectif de 2.200 logements sur 6 ans (49%) ;
- communes moyennes (plus de 3.000 habitants) avec un objectif de 1.926 logements sur 6 ans (43%) ;
- Communes rurales (323 logements sur 6 ans).

Pour Boutigny, cela représenterait un objectif de 28 logements sur 6 ans, qui paraît difficile à tenir en considération du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et de la conjoncture technico-économique du moment. 2 à 3 constructions par an serait un objectif plus raisonnable. Cela sera noté en information en fin de délibération.

Questions et informations diverses :

Le Maire indique :

- La rentrée des classes s'est bien passée. La garderie mise en place par le SIVU RPI est lancée dans la Salle Polyvalente.
- Bilan de la garderie 2022/2023 avec La Ligue de l'Enseignement, en moyenne :
 - Le matin : 17 enfants ;
 - L'après-midi : 24 enfants ;
 - Le mercredi : 21 enfants ;
- La Salle Polyvalente, objet de quelques dépenses de mise en conformité qui ont permis la levée des réserves, a été reconnue conforme par la Commission Sécurité. Son règlement a été mis à jour pour les besoins de sa location notamment en termes d'incendie et la procédure à suivre. Rédaction d'une convention de Sécurité Incendie sur demande de la Commission de Sécurité ;
- Commission de révision des listes électorales, des représentants sont proposés par le Conseil Municipal.
- Présentation de TO WEO pour l'implantation d'une antenne relais susceptible de servir plusieurs opérateurs. L'implantation de cette antenne représenterait un loyer

annuel pour la Commune de 3.000€ par an et par opérateur. Antenne dite « arbre » avec des ramifications présente un aspect lui permettant de mieux se fondre dans un paysage composé d'arbres. Une proposition de convention est à l'étude ;

- Le Golf pourrait à plus ou moins court terme changer d'exploitant et il convient de rappeler à l'ensemble des acteurs concernés le statut du chemin qui le traverse, et qui est propriété communale ;
- Point sur le budget, les recettes rentrant moins vite que les dépenses dont certaines ont dû être exposées préalablement pour la mise en conformité de la Salle Polyvalente ;
- Rû des Cygnes, buses à poser pour prévenir les dégradations de la voirie ;
- Bois le Conte : en considération de la prolifération des sangliers, 12 battues sont prévues entre septembre 2023 et mars 2024.

Jean-Michel LABRANQUE informe :

- Formation habilitation électrique pour MM. MALARDIER et LEHOSSINE le 17 novembre conjointement avec la mairie de Villemareuil ;
- Panneau publicitaire installé sans autorisation sur la « Réserve incendie » ;
- Proposition d'une « Académie junior » pendant les vacances de la Toussaint Semaine du 30 octobre au 03 novembre. 6 enfants de la commune de Boutigny prioritaires âge : 9/11 ans coût de 60€ pour la période.
- Forum départemental de l'eau vendredi 22 septembre à 09h00 au Colisée ;
- Réunion publique le 26 septembre concernant le TàD (Transport à la Demande) avec la participation du Vice-Président de la CAPM en charge du transport Jean-Michel MORER, Maire de Trilport ;
- Réunion RPE Salle Polyvalente le 7 novembre pour identifier avec le SIVU RPI la disponibilité de la salle ;
- La brocante de Boutigny lors du week-end des 10 -11 septembre a été un succès et a généré une recette de 560€ pour l'Association en « Vadrouille avec Salomé ».

Daniel AUBART rend compte

- L'inventaire du cimetière se poursuit pour identifier les sépultures dégradées, à ce jour au nombre de 42, celles non entretenues et celles inconnues.

Jean-Bernard MAHÉ signale que le chemin à l'entrée de Magny est peu praticable et rappelle que la saison automnale rend d'actualité la dératisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Maire,
Marc ROBIN

